

**COMMUNE de LE PIZOU**

Le Pizou, le 22 janvier 2018

**CONVOCAATION**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 26 janvier 2018 à 18 h 15 à la mairie.  
Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance.

**ORDRE DU JOUR**

**I – Délibérations**

- Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG24) 2018 - 2020
- Approbation du règlement intérieur du foyer rural
- Convention fourrière SPA 2018
- Mandatement en investissement avant vote des budgets 2018
- Délibérations diverses

**II – Questions diverses**

- Écluses RD3
- Fermeture exceptionnelle des déchèteries
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (GEMAPI)
- AGUR : Convention hydrants
- SDIS 24 : Notification montant prévisionnel des contingents incendie communaux de 2018
- NATURA 2000
- CCIDL : Bilan d'activités du second semestre 2017
- ATD24 : Refonte des adresses
- SIAEP Montpon Villefranche
- SCoT : Réunions publiques des 10/12/17 ; 07/12/17 ; 14/12/17 et 15/12/17
- Questions diverses

Le Maire,

Lionel VERGNAUD

**CONSEIL MUNICIPAL du PIZOU**

**Réunion du 26 janvier 2018 à 18 H 15**

**Convocation du 22 janvier 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 26 janvier à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de LE PIZOU s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. VERGNAUD Lionel, Maire.

**Etaient présents** : M. VERGNAUD, Maire ; Mme TALIANO ; M. GÉRARD ; M. DEJEAN ; Mme MAZIÈRE ; M. CHATRIX ; Mme POUPARD ; Mme CANELLAS-BLACK ; M. CAFFIN ; M. ROUX ; Mme REBIÈRE.

**Absents excusés (avec ou sans pouvoir)** : Mme CELLERIER (pouvoir à Mme REBIÈRE) ; M. PHILOPHE.

**Absents** : Mme FORT ; M. DUHAU.

Madame MAZIÈRE est nommée secrétaire de séance.



Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATIONS**

**1) CONVENTION D'ADHÉSION AU PÔLE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA DORDOGNE (CDG24) 2018-2020**

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu le délibération du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle santé Sécurité au travail du CDG24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 12 voix

- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISATION** Monsieur Le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

## **2) APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FOYER RURAL**

Monsieur Le Maire présente le règlement intérieur du Foyer rural à son Conseil Municipal.

Après en délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ce règlement et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de faire appliquer ce dernier.

## **3) CONVENTION FOURRIÈRE SPA 2018**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à passer avec la S.P.A. de Bergerac. La participation financière de la commune est de 0,65 € par habitant.

Après examen, le Conseil Municipal approuve les différents articles de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **4) MANDATEMENT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2018**

Afin de pouvoir engager des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2018, il est proposé, comme le permettent les textes en vigueur, l'ouverture de crédits dans la

limite d'un quart des crédits ouverts aux budgets 2017, soit pour les sommes suivantes (décisions modificatives comprises) :

CHAPITRES	BUDGET PRINCIPAL	
	Crédits ouverts au BP 2017	Ouverture de crédits 2018
16 (Emprunts)	13 516.86 €	3 379.21 €
21	103 184.49 €	25 796.12€
23	458 854.01 €	114 713.50 €
23/260	48 659.23 €	12 164.80 €
	BUDGET LOYERS COMMUNAUX	
21	17 331.90 €	4 337.97 €

Cette décision permettrait d'engager des travaux avant que les budgets ne soient votés et rendus exécutoires. Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette mesure.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **SMD3**

Les différentes déchetteries du secteur vont être fermées afin de les mettre aux normes.

Celle de Ménesplet sera fermée le mardi 5 et le mercredi 6 février.

À partir du 3 avril, les déchets propres et secs seraient ramassés tous les 15 jours.

Le SMD3 informera les habitants et distribuera un calendrier avec les jours de collectes ; les jours fériés et les jours de substitution.

Il a été demandé la mise en vente de composteur dans les déchetteries.

Le Maire rappelle son insatisfaction quant au suivi sur le terrain des difficultés rencontrées par nos concitoyens (plus d'un an et demi pour obtenir la visite d'employés afin d'organiser la collecte automatique).

#### **Bornes incendie**

Jusqu'à maintenant le contrôle des bornes était effectué par les pompiers en présence de la société AGUR et d'un Adjoint de la commune.

Cette intervention gratuite serait désormais payante (54 € HT par borne). Cette proposition est repoussée.

Par contre, il est décidé d'acheter et de remplacer les bouchons volés ou détériorés. Adopté à l'unanimité.

### **Contingent incendie**

La somme à inscrire au budget 2018 sera de 32 512 € au lieu de 31 550,54 € soit une augmentation de 3,36 %.

Cette augmentation qui s'ajoute aux autres n'est pas sans poser problème budgétairement. Néanmoins, à l'heure où de nombreux pompiers ont perdu la vie, on ne peut qu'être satisfait des efforts réalisés pour leur sécurité. Ainsi, à l'occasion de la Sainte Barbe, le Maire a pu constater, à Montpon, la livraison de 2 véhicules incendie neufs et sécurisés d'environ 320 000 € l'un.

### **Numérique sur Le Pizou**

Les deux sous-répartiteurs du Bourg vont être fibrés.

Les travaux seront réalisés au premier semestre de cette année et seront commercialisés au second semestre.

Tout le monde, sur la commune, devrait pouvoir en profiter plus ou moins selon la distance à laquelle ils se trouvent de ces équipements. Ceux habitant dans un rayon d'un kilomètre seront les principaux bénéficiaires.

Ces travaux seront réalisés par Périgord Numérique avec le soutien financier de l'État, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes Isle Double Landais.

Le Maire a indiqué qu'il demanderait à la Communauté de Communes que cette dernière se préoccupe de l'arrivée de la fibre chez les habitants.

Chaque foyer devra fin 2018 s'adresser à son opérateur pour l'informer que des travaux ont été réalisés sur la commune pour la montée en débit, de lui demander s'il est éligible et de pouvoir en bénéficier.

#### **- *Téléphonie :***

Le Maire informe que dès à présent ceux qui reçoivent mal le portable dans leur habitation peuvent se procurer un amplificateur branché sur la box auprès de leur opérateur.

Enfin, le Conseil Départemental aide financièrement ceux qui veulent profiter sans attendre d'internet par satellite en installant une parabole.

### **SIAEP**

Le budget prévisionnel du Syndicat d'Eau potable n'appelle pas de remarques négatives si ce n'est que le rythme de renouvellement des conduites anciennes nous semble trop lent.

Le Maire a fait part de sa satisfaction quant à la tenue des derniers travaux de renforcement.

### **Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle**

Un projet d'extension du Syndicat est à l'étude avec Périgueux et en aval. On sait que la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) peut entraîner la création d'une taxe nouvelle prévue par la Loi pouvant atteindre jusqu'à 40 € par habitant.

Les élus se disent préoccupé et feront tout, avec la Communauté de Communes Isle Double Landais, pour que cela ne voit pas le jour.

### **Réunion Office de Tourisme**

Le projet d'animation pour 2018 a été présenté.

Une vingtaine de manifestations sont prévues à destination des adultes et/ou des enfants.

Un projet des chemins des meuniers est à l'étude : deux lieux concerneraient notre commune.

Il a été rappelé que les riverains de la rivière doivent un droit de passage le long de la berge. Ils doivent donc installer des portillons (c'est la Loi).

Pour le projet de navigabilité de l'Isle, du Duellas à Porchères, une écluse devrait être remise en état.

Un projet de signalisation de tous les producteurs est à l'étude.

Enfin, la réouverture du restaurant du Duellas est programmée en mars.

Numéro d'ordre des délibérations	Intitulés
1	Convention d'adhésion au Pôle Santé sécurité au travail du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG24) 2018-2020
2	Approbation du règlement intérieur du foyer rural
3	Convention fourrière SPA 2018
4	Mandatement en investissement avant le vote des budgets 2018

**Liste des membres présents**

Nom et prénom	Signature
VERGNAUD Lionel	
TALIANO Jacqueline	
GÉRARD Bernard	
DEJEAN Claude	
MAZIÈRE France	
CHATRIX Robert	
POUPARD Catherine	
CANELLAS-BLACK Aline	
CAFFIN Franck	
ROUX Éric	
REBIÈRE Alexandra	

